

Conseils pratiques avant de partir en voyage

Voici quelques conseils pour partir en toute tranquillité et pour profiter pleinement de vos vacances :

Situation d'urgence hors province

En cas d'urgence durant votre voyage, une équipe d'assistance médicale peut vous aider pour toute urgence accident ou maladie et ce, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, peu importe où vous vous trouvez.

- **Au Canada et aux États-Unis : 1 800 203-9024**
- **Autres pays, appelez à frais virés : 514 499-3747**

** N'oubliez pas d'apporter votre carte d'assurance collective.

Prise de médicaments

Si vous prenez des médicaments d'ordonnance, posez des questions à votre médecin ou à votre pharmacien à propos des risques potentiels de photosensibilité. Si des risques sont présents, votre peau sera plus vulnérable aux rayons ultraviolets du soleil. Apportez alors la protection adéquate.

Aussi, il est important de faire des copies des documents importants relatifs à la santé telle la liste complète de vos médicaments d'ordonnance ainsi que ceux de vos personnes à charge qui vous accompagnent. Il sera plus facile de les renouveler en cas de perte.

Problèmes de santé

Si vous souffrez d'un problème de santé, assurez-vous que votre état de santé est stable avant votre départ. Dans le doute, communiquez avec l'équipe d'assistance en cas d'urgence hors province au **1-800-203-9024** avant de partir afin d'obtenir une confirmation de votre admissibilité. L'admissibilité est souvent confirmée par téléphone.

Besoin de vaccins

Assurez-vous d'avoir les vaccins appropriés avant votre départ. Vous devrez consulter un fournisseur de soins de santé ou visiter une clinique santé-voyage de préférence six semaines avant votre départ. N'oubliez pas de magasiner l'endroit où vous recevrez vos vaccins, car les frais administratifs ne sont pas remboursés par le régime FlexiPlan.

Annulation- interruption voyage

Pour plus de précisions en cas d'annulation ou d'interruption de voyage, vous devez procéder par l'entremise de carte Mastercard World et World Élite de la BNC. De plus, vous êtes admissible au remboursement des frais d'urgences encourus lors de votre voyage par votre régime d'assurances collectives FlexiPlan pour les retraités (sauf si exemption des protections). Cependant, pour y être admissible, il faut qu'au moment de finaliser les arrangements de votre voyage, vous ne connaissiez aucun événement susceptible d'entraîner son annulation ou son interruption. Votre état de santé, par exemple, ne doit pas présenter de risques prévisibles pendant la durée du séjour à l'extérieur.

Conseils aux voyageurs et avertissements

Consultez le site du Gouvernement du Canada avant votre départ afin de savoir s'il y a des mises en garde ou des recommandations en vigueur pour la région que vous voulez visiter. Il est aussi recommandé de compléter « L'inscription des Canadiens à l'étranger ». C'est un service gratuit qui permet au gouvernement canadien de vous aviser en cas d'urgence à l'étranger. Ce service vous permet également de recevoir des renseignements importants avant ou pendant une catastrophe naturelle ou des troubles civils.